

Comité de vérification  
Western Climate Initiative, inc.  
Sacramento (Californie)

Nous sommes tenus, en vertu des normes d'exercice professionnel, de vous informer adéquatement de certains points concernant l'audit des états financiers qui, à notre avis, relèvent de vos fonctions de surveillance du processus de communication de l'information financière. C'est à cette fin que nous vous présentons ce rapport.

## **RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR EN VERTU DES NORMES GÉNÉRALEMENT RECONNUES AUX ÉTATS-UNIS**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion à l'égard des états financiers préparés par la direction sous votre surveillance, à savoir s'ils représentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière de votre organisation et s'ils sont conformes aux normes de comptabilité généralement reconnues aux États-Unis. Nous vous rappelons que l'audit des états financiers ne dégage ni le comité de vérification ni la direction de leurs responsabilités. Veuillez vous reporter à notre lettre de mission pour plus de précisions sur les responsabilités de la direction et de Crowe Horwath s.r.l.

## **PORTÉE ET CALENDRIER DE L'AUDIT**

Nous devons fournir un aperçu de la portée et du calendrier de l'audit. À cette fin, nous avons déjà eu un entretien au cours duquel nous avons abordé ensemble les points suivants :

- nos méthodes d'évaluation du risque d'inexactitudes importantes découlant soit d'une fraude, soit d'une erreur;
- le rôle des contrôles internes dans notre démarche d'audit;
- le concept de l'importance relative dans la planification et l'exécution de l'audit qui attache plus d'importance aux facteurs pris en compte qu'à des seuils ou à des montants précis;
- la mesure dans laquelle le responsable de l'audit se fiera aux travaux du service interne d'audit, le cas échéant, et la méthode de collaboration à privilégier entre les auditeurs internes et externes;
- les points et les éléments de l'audit des états financiers qui, à votre avis, méritent notre attention, ainsi que votre compréhension des points suivants :
  - le partage des responsabilités entre le comité de vérification et la direction;
  - les objectifs et stratégies de l'entité, et les risques commerciaux connexes pouvant introduire des inexactitudes importantes;
  - l'importance de communiquer régulièrement avec les organismes de réglementation;
  - tout autre sujet que vous estimez pertinent relativement à l'audit des états financiers.

## PRINCIPALES POLITIQUES DE COMPTABILITÉ, DÉCISIONS DE LA DIRECTION ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Principales politiques de comptabilité : Le comité de vérification doit être informé de la sélection initiale des principales politiques de comptabilité et de tout changement étant apporté par la suite auxdites politiques ou à leur application. De plus, le comité de vérification doit être avisé des méthodes employées pour comptabiliser les transactions inhabituelles importantes et connaître les répercussions des principales politiques de comptabilité appliquées dans des domaines controversés ou émergents, où il n'existe encore aucun consensus ou règle. Nous estimons que ces obligations d'information incombent à la direction. Nous fournissons par ailleurs ce qui suit au comité de vérification aux fins de surveillance.

<b>Normes comptables</b>	<b>Répercussions de la mise en application</b>
<b>Transactions inhabituelles importantes</b>	Rien à déclarer.
<b>Principales politiques de comptabilité appliquées dans des domaines controversés ou émergents</b>	Rien à déclarer.

Décisions de la direction et estimations comptables : Partie intégrante des états financiers préparés par la direction, les estimations comptables se fondent sur les décisions de la direction. Ces décisions sont fondées sur la connaissance et l'expérience découlant de situations passées et actuelles ainsi que sur des prévisions. Certaines estimations sont particulièrement délicates étant donné leur importance et aussi parce qu'elles sont susceptibles, à la suite de situations ultérieures imprévues, de s'écarter des décisions actuelles de la direction et de faire l'objet de modifications en profondeur à court terme.

Le tableau ci-dessous décrit brièvement les estimations comptables importantes sur lesquelles s'appuient les états financiers de fin d'exercice; la démarche empruntée par la direction pour formuler les estimations comptables qui sont particulièrement délicates; et les critères dont nous nous sommes servis pour évaluer la vraisemblance de ces estimations.

<b>Principales estimations comptables</b>	<b>Démarche de la direction</b>	<b>Éléments probants étayant notre conclusion</b>
Pertes éventuelles	L'organisation consulte un avocat pour évaluer les litiges, réclamations et évaluations en cours. Les critères d'évaluation de la direction comprennent la nature des éventualités et leurs possibles répercussions sur les états financiers.	Nous tirons les mêmes conclusions que la direction, à savoir qu'aucune perte éventuelle ne remplit les conditions de comptabilité d'exercice, soit être probable et estimable, et que, comme aucun exercice de comptabilisation n'est enregistré, il n'y a rien à déclarer à cet égard.

## DÉCISIONS DE L'AUDITEUR RELATIVEMENT AUX CRITÈRES QUALITATIFS DES PRINCIPALES POLITIQUES DE COMPTABILITÉ

Lors de notre prochaine rencontre, nous vous expliquerons nos commentaires sur les points ci-dessous en ce qui concerne les politiques de comptabilité de votre organisation et la publication de ses états financiers.

- Le choix des politiques de comptabilité en fonction des circonstances particulières de l'entité, compte tenu de la nécessité d'établir l'équilibre entre les coûts de la communication et les avantages qu'en tirent les lecteurs des états financiers.

- La neutralité, la cohérence et la clarté d'ensemble des renseignements divulgués dans les états financiers.
- L'incidence du calendrier des transactions par rapport au moment de leur enregistrement.
- Les conséquences possibles des principaux risques sur les états financiers et les incertitudes qui y sont rapportées.
- Les répercussions des transactions inhabituelles sur les états financiers, y compris les frais non récurrents repérés pendant l'exercice, et la mesure dans laquelle ces transactions sont énoncées distinctement dans les états financiers.
- Les problèmes découlant de la formulation des énoncés particulièrement délicats contenus dans les états financiers et les décisions connexes.
- Les facteurs déterminant la valeur comptable de l'actif et du passif, y compris les critères utilisés par l'entité pour établir la durée de vie utile des éléments d'actif corporel et incorporel.
- La correction sélective des inexactitudes, par exemple, corriger les erreurs qui se traduisent par une augmentation des revenus déclarés, mais pas celles qui entraînent une diminution des revenus déclarés.

### **INEXACTITUDES CORRIGÉES ET INEXACTITUDES NON CORRIGÉES**

Inexactitudes corrigées : Nous sommes tenus de vous faire part de toute inexactitude significative corrigée ayant été signalée à la direction au terme de l'audit.

Or, notre audit n'en a révélé aucune.

Inexactitudes non corrigées : Nous sommes tenus de vous informer de toutes les inexactitudes relevées pendant l'audit pour l'exercice en cours et les exercices précédents et que la direction a qualifiées de négligeables, séparément ou collectivement, au regard de l'ensemble des états financiers. À cette fin, il est important de noter que nous distinguons les inexactitudes connues des inexactitudes possibles.

Cela dit, notre audit n'en a révélé aucune.

### **AUTRES COMMUNICATIONS**

<b>Objet de communication</b>	<b>Résultats</b>
<p><b>Autres renseignements contenus dans les états financiers audités</b></p> <p>La direction peut préparer d'autres renseignements et les joindre aux états financiers. Il vous revient de déterminer quels renseignements devraient s'y retrouver. Or, en vertu des normes d'audit, nous sommes tenus de lire ces énoncés et d'évaluer leur pertinence, tant par leur forme et que par leur contenu, au regard des états financiers. Lorsque nous estimons que ces renseignements sont substantiellement incohérents, nous devons prendre les mesures correctives qui s'imposent.</p>	<p>Nous concluons que la direction n'a pas joint de tels renseignements supplémentaires à ses états financiers.</p>
<p><b>Principales difficultés survenues au cours de l'audit</b></p> <p>Nous devons vous informer de toute difficulté survenue entre nous et la direction relativement à l'audit.</p>	<p>Nos relations avec la direction pendant l'audit n'ont occasionné aucune difficulté.</p>

Objet de communication	Résultats
<p><b>Différends avec la direction</b>  Nous devons vous expliquer tout différend avec la direction, résolu de manière satisfaisante ou non, sur des questions qui peuvent, individuellement ou collectivement, influencer de façon importante sur les états financiers de l'entreprise ou le rapport de l'auditeur externe.</p>	<p>Nous n'avons eu aucun différend avec la direction relativement à l'audit.</p>
<p><b>Consultations d'autres comptables</b>  Si nous avons connaissance que la direction consulte d'autres comptables à propos de l'audit et d'autres sujets connexes, nous devons vous en informer et fournir notre opinion sur les points qui ont fait l'objet de telles consultations.</p>	<p>À notre connaissance, la direction n'a pas consulté d'autres comptables relativement à l'audit et à d'autres sujets connexes. En effet, aucun comptable n'a communiqué avec nous avant de fournir un avis oral ou écrit, comme le prévoit la norme d'audit n° 50.</p>
<p><b>Déclarations de la direction demandées par l'auditeur</b>  Nous devons vous fournir une copie des déclarations écrites que nous a soumises la direction.</p>	<p>Nous vous avons fait parvenir dans un envoi séparé la copie de la lettre de déclaration soumise par la direction.</p>
<p><b>Sujets importants discutés ou ayant fait l'objet de correspondance avec la direction</b>  Nous devons vous faire part de tous les sujets importants dont nous avons discuté avec la direction ou qui ont fait l'objet d'une correspondance avec elle.</p>	<p>Aucun sujet important n'a fait l'objet de discussion ou de correspondance entre nous et la direction.</p>
<p><b>Constats et résultats importants concernant des parties liées</b>  Nous devons vous rapporter les constats et résultats importants découlant de l'audit qui ont un rapport quelconque avec les parties liées à l'organisation.</p>	<p>À notre avis, l'audit n'a donné lieu à aucun constat ni résultat devant être porté à votre attention concernant votre surveillance du processus de communication de l'information financière.</p>
<p><b>Autres constats et résultats importants à signaler</b>  Nous devons vous faire part de tout autre constat ou résultat découlant de l'audit que nous estimons important et pertinent au regard de la surveillance du processus de production de rapports financiers.</p>	<p>À notre avis, l'audit n'a donné lieu à aucun constat ni résultat important ou pertinent concernant votre surveillance du processus de production de rapports financiers.</p>

Nous sommes fiers d'être les auditeurs de confiance de votre organisation et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration. Nous vous présentons ce rapport pour vous aider à assumer vos responsabilités de surveillance. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour en discuter ou pour obtenir des explications sur d'autres sujets connexes. La présente fournit des renseignements à titre informatif seulement. Elle s'adresse au comité de vérification et, s'il y a lieu, à la direction, seules parties autorisées à en utiliser le contenu.

*Crowe Horwath LLP*

Crowe Horwath s.r.l.

Sacramento (Californie)  
le 1er mai 2018

Le 1<sup>er</sup> mai 2018

Crowe Horwath s.r.l.

400, Capital Mall, bureau 1400

Sacramento (Californie) 95814

Mesdames, Messieurs,

La présente concerne les audits des états financiers de Western Climate Initiative, inc. pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017, qui visaient à déterminer si ces états financiers représentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de l'organisation et s'ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.

Les déclarations contenues dans la présente lettre se limitent aux points importants. Or, un élément d'information comptable est jugé important, peu importe sa taille, si son omission ou son inexactitude peut influencer, eu égard aux circonstances, sur les décisions d'une personne raisonnable qui s'y fie.

Sauf s'ils sont indiqués ci-dessous, il n'est pas nécessaire de communiquer les points négligeables dont la valeur cumulative est inférieure à 18 000 \$, qui ne sont pas considérés comme une exception. Cette somme ne reflète pas nécessairement le montant qui devra être ajusté ou communiqué dans les états financiers.

À notre connaissance et en toute bonne foi, nous confirmons, en date de la présente, les déclarations qui vous ont été communiquées au terme de vos audits :

1. Nous nous sommes acquittés des tâches définies dans les conditions de la mission d’audit datée du 18 janvier 2018 et avons, comme prévu, préparé des états financiers qui représentent fidèlement la situation financière et qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.
2. Notre mandat inclut la conception, la mise en place et l’exécution des contrôles internes nécessaires à la préparation des états financiers exempts d’inexactitude découlant d’une fraude ou d’une erreur. Nous reconnaissons notre responsabilité dans la conception, la mise en place et l’exécution des contrôles internes pour la prévention et la détection de fraudes.
3. Nous avons consigné toutes les transactions dans les documents comptables et elles figurent dans les états financiers.
4. Nous vous avons procuré :
  - a. un accès à tous les dossiers, documents et renseignements financiers nécessaires pour la préparation d’états financiers fidèles;
  - b. les renseignements supplémentaires demandés aux fins de l’audit;
  - c. un accès illimité aux personnes de l’organisation en possession d’éléments d’information probants aux fins de l’audit;
  - d. les procès-verbaux des réunions d’actionnaires, de direction et des comités de direction ou les comptes rendus des récentes réunions dont les procès-verbaux n’ont pas encore été dressés;
  - e. l’intégralité des conditions des ententes de vente, y compris le droit de retour et la révision de prix;
  - f. tous les rapports d’examen obligatoires et la correspondance à l’intention des organismes de réglementation ou envoyée par eux, y compris les communications relatives au respect des lois et des règlements ou aux mesures de surveillance;
  - g. les résultats de l’évaluation du risque d’inexactitude importante dans les états financiers en raison d’une fraude.
5. Nous n’avons aucun plan ni projet susceptible de modifier la valeur comptable ou le classement des éléments d’actif et de passif.
6. Nous avons répertorié toutes les estimations comptables qui ont une incidence importante sur les montants enregistrés et communiqués dans les états financiers ainsi que les principaux facteurs clés et les hypothèses sur lesquels ces estimations sont fondées. Dans les circonstances, nous croyons que les estimations sont raisonnables.
  - a. Provision pour créances douteuses.
7. Nous avons étudié la situation et pris des dispositions pour les pertes pouvant éventuellement résulter :

- a. du fléchissement de la valeur des actifs à long terme dont la valeur comptable est non recouvrable;
  - b. du recouvrement des créances;
  - c. de l'atténuation du passif environnemental.
8. Sauf divulgation dans les états financiers ou à vous directement, aucune inexactitude considérable n'a été constatée à l'égard des points suivants :
- a. les options ou conventions de rachat de capital-actions, le capital-actions réservé à des fins d'options, de bons de souscription, de conversions ou d'autres exigences ni les ententes verbales ou écrites de rachat d'actifs vendus antérieurement;
  - b. les ententes, orales ou écrites, conclues avec les institutions financières relativement aux soldes compensateurs, aux limites des soldes des comptes bancaires et des lignes de crédit ou toute autre entente similaire;
  - c. les garanties orales ou écrites ni les accords de rachat d'articles vendus ou de stocks expédiés sur approbation ou en consignation;
  - d. les instruments financiers hors bilan à risque élevé de dégager des pertes auxquelles la société est partie;
  - e. les concentrations qui exposent la société à un risque de répercussions graves au cours de l'année qui suit la date de clôture (y compris les concentrations, entre les mains d'une seule ou de plusieurs parties, de clients, de fournisseurs, de prêteurs, de produits, de services, de travailleurs, de ressources, de permis ou d'autres droits, de secteurs d'activité et de marchés);
  - f. les estimations comptables importantes susceptibles de fluctuer considérablement dans la foulée d'un événement ou d'un changement de conditions qui pourrait se produire au cours de l'année suivant la date de clôture;
  - g. les privilèges, les engagements ou les dépréciations, notamment les titres affectés en garantie, à l'égard des titres de la société à la date de clôture;
  - h. les restrictions en vertu des accords d'emprunt;
  - i. les transactions non enregistrées;
  - j. les événements importants survenus entre la date de clôture et la date de la présente pouvant nécessiter l'ajustement des états financiers ou devant y être communiqués;
  - k. les dépenses non recouvrables reportées à des exercices futurs;
  - l. les instruments financiers dérivés, comme les échanges de devises et de taux d'intérêt, les contrats d'option et les contrats à terme, ou d'autres instruments financiers;

- m. les instruments financiers, comme les prêts et les valeurs mobilières, présentant une concentration élevée du risque de crédit entre les mains d'une seule ou de plusieurs parties.
9. Nous vous avons communiqué tous les litiges, réclamations et évaluations, actuels ou éventuels, afin que la direction puisse tenir compte de leurs répercussions lorsqu'elle prépare les états financiers. Ces éléments ont été pris en considération et communiqués dans les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis. En date de la présente, nous n'avons eu aucune relation de consultation ou de représentation avec un conseiller juridique au cours de l'audit à l'égard de quelque litige, réclamation ou évaluation, actuels ou éventuels.
  10. Les parties liées, ainsi que l'intégralité de leurs relations et transactions, créances, frais afférents à payer, y compris les ventes, les achats, les prêts, les transferts, les baux et les garanties, vous ont été communiqués. Ces éléments ont également été pris en considération et communiqués dans les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.
  11. À moins que vous en ayez été avisés autrement, nous n'avons connaissance d'aucune fraude ni d'aucun soupçon de fraude susceptible de se répercuter sur la société et impliquant :
    - a. la direction (de manière considérable ou non);
    - b. les employés jouant un rôle prépondérant dans les contrôles internes (de manière considérable ou non);
    - c. toute autre personne, lorsque la fraude a une incidence considérable sur les états financiers.
  12. À moins que vous en ayez été avisés autrement, nous n'avons connaissance d'aucune allégation de fraude ou de soupçon de fraude susceptible de se répercuter sur les états financiers de la société relevé dans des communications de la part des employés, d'anciens employés, d'analystes, d'organismes de réglementation, ou de qui que ce soit d'autre.
  13. À moins que vous en ayez été avisés autrement, nous n'avons constaté :
    - a. aucun cas de non-respect (avéré ou soupçonné) des lois et règlements dont les effets doivent être pris en compte dans les états financiers;
    - b. aucun autre élément de passif important, aucun gain éventuel, ni aucune perte éventuelle devant être comptabilisé ou communiqué conformément à la norme FASB ASC 450;
    - c. aucune correspondance avec les organismes de réglementation relativement au non-respect des exigences de communication de l'information financière qui pourrait avoir des répercussions considérables sur les états financiers.



14. Nous avons respecté toutes les dispositions des ententes contractuelles susceptibles d'affecter de manière significative les états financiers en cas de non-respect.
15. Pendant l'audit, nous vous avons procuré des copies sur support papier et électronique des différents documents originaux. Nous comprenons que vous utilisez ces copies comme pièces justificatives pour votre audit. Nous attestons qu'il s'agit de copies intégrales et exactes des documents originaux et qu'elles n'ont subi aucune modification.
16. En vertu des alinéas 501(a) et 501(c)(3) du code des impôts américain, WCI, inc. est une société sans but lucratif exonérée de l'impôt fédéral, comme en témoigne une attestation d'agrément. Nous vous avons informés des activités susceptibles de compromettre cette exonération et tous les revenus imposables d'autres sources ou assujettis à la taxe d'accise. Toutes les déclarations obligatoires sont à jour et ont été déposées dans les délais prescrits.
17. L'actif net a été classé en fonction de trois catégories : non affecté, temporairement affecté et définitivement affecté.

{Signature au dossier}

Greg Tamblyn, directeur général

\_\_\_\_\_

{Signature au dossier}

Bill Simi, CPA Corporation